



Mon affectation en Haute-Garonne dép. 31

Vous avez passé un concours académique. Lors de votre inscription au CRPE, vous avez fait des vœux de département. En fonction de votre rang au concours et de ces vœux, vous allez être affecté dans un département.

Première chose à savoir : **Chaque département et chaque IA-DASEN (Inspecteur d'Académie) reste maître et gère ses règles d'affectation de stagiaires dans son département.**

Si vous êtes affectés sur le département de la Haute-Garonne :

- Vous serez 2 semaines en formation à l'**ESPE Croix de Pierre** – avenue de Muret – Toulouse (sauf pour les occitanistes) et 2 semaines en classe.
- Vous serez en binôme avec un autre PES. Pendant que vous serez en classe, l'autre PES sera à l'ESPE et inversement.
- Votre parcours de formation à l'ESPE dépendra de votre parcours actuel (déjà titulaire d'un M2, en cours de MEEF, parent de 3 enfants ...)

Concernant les affectations dans les écoles :

- L'administration vous enverra la **liste des supports** qui vous sont réservés, comprenant le nom des écoles dans lesquelles vous pourrez être affectés. Cf. liste prévisionnelle ci-jointe.
- L'affectation sur un support devrait se faire en fonction de votre rang de classement (en attente de précisions).
- **Mardi 2 juillet 2019** à Toulouse, les futurs PES du 31 sont réunis pour choisir leur support de stage. Les stagiaires empêchés peuvent être représentés ou à défaut faire un mail avec leurs vœux.

Pour vous informer sur l'affectation, l'année de stage à l'ESPE et l'année en classe, nous organisons une :

Réunion mardi 25 juin de 18h à 20h
à la maison de la citoyenneté Nord,
place du Marché aux Cochons, 31200 Toulouse.
(Métro Barrière de Paris ou Canal du Midi)

Pour toute situation particulière, vous pouvez évidemment nous contacter directement au **05.61.14.72.72** ou entree-metier.31@se-unsa.org

A bientôt !

Julia Zinutti et Sandrine Liquière,
Responsables "Entrée dans le métier" pour le SE-Unsa 31

